



Envoyé en préfecture le 10/02/2023

Reçu en préfecture le 10/02/2023

Publié le 10/02/2023

ID : 071-217104637-20230130-202301-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

N° 2023 01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf
Séance du lundi 30 janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trente janvier à 19h30,

Le conseil municipal de la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc CHANUT, Maire.

<p><u>Etaient présents :</u> BASEUIL Roland, BRESCIANI Pascal, BUTTET Frédéric, CHANUT Jean-Luc, CORRE Michelle, DESBROSSES Dominique, GROUILLER Sébastien, JONON Corinne, LABOURET Christian, LAROCHE Lucas, MERTIN Claire.</p> <p><u>Etaient absents excusés :</u> RENAUX Cécile, ayant donné pouvoir à CORRE Michelle LAMBOROT Cécile, ayant donné pouvoir à Sébastien GROUILLER</p> <p><u>Secrétaire de séance :</u> CORRE Michelle</p> <p><u>Secrétaire de Mairie :</u> BONNETAIN Ingrid</p>	<p>Nombre de membres en exercice : 13</p> <p>Nombre de membres présents : 11</p> <p>Nombre de suffrages exprimés : 13</p> <p>VOTES Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0</p> <p>Date de convocation : 26/01/2023</p>
---	---

OBJET : DELIBERATION

Relative au remboursement des frais kilométriques des agents communaux

Le Maire présente l'arrêté du 14 mars 2022 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux d'indemnités kilométriques.

Le conseil municipal prend note de ces taux et acte que ceux-ci seront applicables pour les remboursements des frais kilométriques des agents communaux.

Ces taux sont établis comme suit :

Véhicules	Jusqu'à 2 000 km	De 2 001 à 10 000 km	Après 10 000 km
Véhicule de 5CV et moins	0.32€/km	0.40€/km	0.23€/km
Véhicule de 6 CV et 7 CV	0.41€/km	0.51€/km	0.30€/km
Véhicule de 8 Cv et plus	0.45€/km	0.55€/km	0.32€/km



Fait à St Maurice Les Châteauneuf, le 30 janvier 2023.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le Maire,
Jean-Luc CHANUT

Envoyé en préfecture le 10/02/2023

Reçu en préfecture le 10/02/2023

Publié le 10/02/2023

ID : 071-217104637-20230130-202301-DE

